

	<u>Critères spécifiques supplémentaires:</u> - Projets structurels: les projets doivent aussi intégrer, en tant que partenaires à part entière, des ministères en charge de l'enseignement supérieur dans chacun des pays partenaires admissibles ciblés par le projet. - Les projets impliquant des partenaires de la région 4 (Fédération de Russie) doivent associer au moins un autre pays partenaire. - Les projets impliquant des partenaires de la région 8 (Amérique latine) doivent associer au moins deux pays partenaires de cette région.
Autres critères	Lorsqu'une association, une organisation ou un réseau d'établissements d'enseignement supérieur est concerné, les exigences relatives au nombre minimum d'organisations participantes indiquées ci-dessus doivent être remplies, l'association/l'organisation/le réseau ne représentant qu'un seul partenaire du pays dans lequel il a son siège. Veillez noter que ces organisations ne peuvent être considérées comme des EES.
Durée du projet	Les projets de renforcement des capacités peuvent durer de deux à trois ans. La durée du projet devra être choisie au stade de la demande, en fonction de l'objectif du projet et du type d'activités prévues sur toute sa durée. Une prolongation de la période d'admissibilité de maximum 12 mois peut être accordée à titre exceptionnel uniquement, s'il devient impossible pour le coordinateur de mener à bien le projet dans les délais prévus.
Où soumettre sa demande?	À l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », établie à Bruxelles.
Quand soumettre sa demande?	Les candidats doivent soumettre leur demande de subvention pour le 7 février à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant le 15 novembre de la même année ou le 15 janvier de l'année suivante.
Comment soumettre sa demande?	La demande doit être introduite conformément aux modalités décrites à la partie C du présent guide.

Les organisations candidates pourront également être évaluées sur la base de **critères d'exclusion et de sélection**. Se reporter à la partie C du présent guide pour plus d'informations.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Le projet sera évalué en deux étapes sur la base des critères suivants:

Étape 1

Pertinence du projet (30 points maximum)	- La proposition et les résultats prévus sont conformes aux objectifs de l'action de renforcement des capacités dans le(s) pays cible(s); - La proposition aborde clairement les priorités thématiques nationales ou régionales fixées par le programme pour son ou ses pays ou régions cibles; - La proposition explique pourquoi les activités planifiées et les résultats escomptés répondent de manière optimale aux besoins des groupes cibles; - La proposition s'inscrit dans la stratégie de modernisation, de développement et d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ciblés et est conforme aux stratégies de développement de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires admissibles, y compris une plus grande attention sur l'inclusion, la diversité et sur les participants défavorisés sur le plan socio-économique, le cas échéant; - Les objectifs de la proposition sont clairs, réalistes et adéquats; ils sont fondés sur une analyse authentique et adaptée des besoins; - La proposition est innovante et/ou complémentaire par rapport aux autres initiatives et projets
---	---

	déjà mis en œuvre dans le cadre d'actions antérieures ou actuelles; La proposition démontre qu'il est impossible d'atteindre des résultats similaires en utilisant un financement national, régional ou local.
Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (30 points maximum)	- Les activités proposées tout au long du cycle de vie du projet sont de haute qualité, pertinentes et adéquates pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés. - La méthodologie proposée est innovante, faisable et adéquate pour atteindre les résultats escomptés. - La proposition dans laquelle le projet est rentable et alloue les ressources adéquates à chaque activité. - La conception globale du projet garantit la cohérence entre les objectifs du projet, la méthodologie utilisée, les activités et le budget proposé. - Le plan de travail est clair et réaliste; il inclut des activités bien définies, des délais réalistes, des productions bien définies et des étapes intermédiaires. Il démontre une capacité de planification logique et solide et inclut des phases adéquates pour la préparation, la mise en œuvre, l'évaluation, le suivi et la diffusion des résultats. - Les défis/risques de la proposition sont clairement identifiés et des actions d'atténuation ont été prévues. Des mesures de contrôle de la qualité, incluant des indicateurs et des valeurs de référence, sont en place afin de garantir une mise en œuvre du projet de haute qualité, terminée à temps et dans le respect du budget. Des sources fiables sont données pour la vérification des indicateurs visant à mesurer les résultats de l'action.
Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération (20 points maximum)	- La proposition prévoit un partenariat solide et complémentaire entre établissements d'enseignement supérieur. - L'équipe du projet possède les compétences, l'expérience, l'expertise et l'appui administratif nécessaires pour mener à bien l'ensemble des aspects de la proposition. - Le cas échéant, la proposition inclut également un large éventail de partenaires non universitaires, afin de profiter de la diversité de leurs expériences, de leurs profils et de leur expertise spécifique. - La répartition des tâches et des responsabilités est claire et adéquate et témoigne de l'engagement et de la contribution active de toutes les organisations participantes en fonction de leur expertise spécifique et de leur capacité. - Un mécanisme efficace est proposé afin d'assurer une bonne coordination, un processus décisionnel efficace et une communication fluide entre les organisations participantes, les participants et les autres parties prenantes concernées. - Les organisations participantes des pays partenaires admissibles sont impliquées de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de l'action et le processus décisionnel (incluant des mesures pour la résolution des éventuels conflits). - La proposition implique des établissements d'enseignement supérieur qui n'ont pas encore bénéficié d'un soutien au renforcement de leurs capacités par le passé.
Impact et durabilité (20 points maximum)	- La proposition est susceptible d'avoir une incidence considérable sur les capacités des organisations participantes (notamment les établissements d'enseignement supérieur participants) des pays partenaires admissibles, notamment sur le développement et la modernisation de l'enseignement supérieur; il aidera les établissements à s'ouvrir sur la société au sens large, sur le marché du travail et sur le monde entier, et appuiera leur capacité de coopération internationale. - La proposition aura des effets multiplicateurs en dehors des organisations participantes au niveau local/régional/national ou international. Des mesures seront mises en place pour évaluer l'incidence réelle du projet. - Le plan de diffusion pendant et au-delà du cycle de vie du projet est clair et efficace; des ressources suffisantes ont été prévues dans chacune des organisations participantes, afin d'assurer une diffusion de haute qualité des expériences et des résultats du projet auprès des parties intéressées. - La proposition garantira la pérennité des activités proposées et des résultats au-delà du cycle de vie du projet, notamment en attirant un cofinancement ou d'autres formes de soutien. Il assurera également l'intégration et l'utilisation/la mise en œuvre efficace de ses résultats.

Pendant la première étape d'évaluation, les demandes peuvent obtenir jusqu'à 100 points. Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points au total et – sur ces points – au moins 15 points pour la catégorie « pertinence du projet ».

Après l'étape 1 de l'évaluation, les propositions qui répondent aux exigences de qualité ci-dessus seront classées par ordre